

# Dossier de demande d'aide pour le Soutien à l'Artisanat Commerce Accessibilité, sécurité et rénovation (extérieur/intérieur)

*\*Voir les modalités au verso*

**NOM ou DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE :**

.....

**LOCALISATION DU PROJET :**

.....

**RESPONSABLE DU PROJET :**

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

E-mail : .....

Date de réception du  
dossier

/ /

Avis de la commission

Favorable

Défavorable

### Amélioration de l'accueil du public

L'objectif de l'aide est de favoriser la création, le maintien, la modernisation, la transmission de très petites entreprises de proximité, sédentaires, **disposant d'un point de vente fixe** appartenant au secteur du commerce, de l'artisanat ou des services, qui apportent un service à la population locale et dont la clientèle est principalement composée de consommateurs finaux.

Ce dispositif vise à **maintenir ou améliorer l'attractivité du tissu local** des entreprises commerciales en finançant des aménagements valorisant l'environnement commercial local et les espaces d'accueil de la clientèle.

#### Entreprises :

- Commerçants-artistes existants ou en création ou en reprise, situés sur le territoire de la ville d'Abbeville
- Disposant d'un point de vente fixe
- < 1 M€ de CA
- < 10 salariés
- Inscrites au RCS, et au RM pour les artisans-commerçants
- Surface de vente n'excédant pas 400 m<sup>2</sup>
- A jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne répondant pas à la définition d'entreprise en difficulté.

#### Exclusions :

- Professions réglementées ou assimilées (professions libérales, pharmacies,...)
- Activités financières et immobilières (banques, assurances, agences immobilières,...)
- Organismes de formation, conseil, bureaux d'études
- Commerce de gros.

#### Dépenses éligibles :

- Accessibilité (travaux et aménagement permettant une conformité avec la loi « handicap » du 11 février 2005,
  - Conditions d'accès et d'accueil : respect de la largeur des portes, vitrophanie sur portes vitrées, rampes d'accès, ressaut
  - Circulation intérieure : mains courantes, systèmes podotactiles, contremarches
  - Sanitaire accès clients : largeur de porte, barres d'appui, signalisations, lavabo, poignées de tirage,
  - Cabines d'essayage : respect des dimensions, équipements fixes ou mobiles,
  - Caisses de paiements : respect des dimensions, et qualité d'éclairage renforcée,

Sécurisation du local commercial (installation alarme,...)

Portes blindées, vitres anti-effraction, systèmes d'alarme, rideaux métalliques, barreaux, vidéo-surveillance et serrures,

Travaux d'aménagement extérieur et intérieur, lié à l'espace de vente directe aux clients.

- Miroiterie,
- Menuiserie
- Travaux de 2<sup>nd</sup> œuvre (mur, sols, plafonds, isolation thermique et acoustique)
- Eclairage
- Climatisation (hors chauffage)

Ne sont pas éligibles tous les investissements matériels repris dans les dispositifs régionaux d'aide à la création, reprise et au développement des TPE et les investissements immobiliers (gros œuvre, dalle terrasse, parking et tout élément qualifié d'immeuble au sens du code civil, en ce compris les immeubles par incorporation).

Ne sont pas éligibles également : les travaux de mise aux normes incendie, équipements réfrigération, cuisson et de production, les travaux hors espace clientèle.

Nature de l'aide : Subvention.

Montant et intensité des aides :

Taux d'intervention de 20 % des investissements éligibles HT avec un minimum de 5 000 € et un maximum de 30 000€ soit une subvention comprise entre 1 000 € et 6 000 €.

Le cumul des aides publiques ne peut dépasser 80% des dépenses éligibles

Une entreprise ne peut déposer qu'une seule demande d'aide sur ce dispositif dans un délai de 2 ans.

Le dispositif s'appuie sur le régime de minimis. (règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

- Liasses fiscales complètes du dernier exercice clos
- Devis détaillés des travaux
- Accord d'autorisation de travaux (dossier à demander au service communs droits des sols CM17 82 rue Saint Gilles Abbeville 0322192730)
- Extrait K-BIS et RIB
- Bail ou extrait de bail daté et signé ou titre de propriété
- Présentation de l'entreprise et du projet Annexe1
- Plan de financement prévisionnel Annexe2
- Tableau des investissements prévisionnels Annexe3
- Attestation de minimis Annexe4

Toutes les pièces complémentaires nécessaires à l'instruction de votre dossier (photo de la façade ou de l'intérieur...)

**Pour obtenir des renseignements complémentaires**

Contactez la communauté d'agglomération de la Baie de Somme  
Direction du Développement Economique

**Madame Pascale SINGLE**

**Téléphone : 03 22 20 68 96**

**Mail : [pascale.single@ca-baiedesomme.fr](mailto:pascale.single@ca-baiedesomme.fr)**

## Annex1 : Présentation de l'entreprise et du projet.

Raison sociale		
Activité principale		
SIRET/SIREN		⇒ N°
NAF/APE		⇒ N° code (4 chiffres et 1 lettre)
Forme juridique de la société		⇒ S.A., S.A.R.L.,...
Capital		⇒ K€
Répartition du capital		⇒ Si des entreprises interviennent au capital, les présenter (C.A., effectif, activité, total du bilan)
Siège social		⇒ Adresse complète
Adresse de l'établissement concerné		⇒ Si elle est différente du siège social
Registre du Commerce et des Sociétés et/ou Répertoire des métiers		⇒ Date et numéro d'immatriculation
Dirigeants ou représentant légal		⇒ Identification des principaux dirigeants. Si certains dirigeants sont à la tête d'une autre entreprise, le préciser

Contact dans l'entreprise	<input type="text"/>	⇒ En charge du suivi du dossier
Fonction	<input type="text"/>	
Téléphone	<input type="text"/>	
Fax / E-mail	<input type="text"/>	
Partenaires bancaires et financiers	<input type="text"/>	

## VOTRE COMMERCE

1. La date de création de votre entreprise (inscrite au Kbis) est-elle inférieure à 3 mois ?

*Rayer la mention inutile*

OUI                  NON

*Si oui, avant de poursuivre votre dépôt de demande, merci de vous rapprocher d'une chambre consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre des Métiers et de l'Artisanat) pour obtenir son avis consultatif sur votre projet, pièce obligatoire à l'instruction de votre demande de financement région.*

2. Disposez-vous d'un point de vente fixe ?

*Rayer la mention inutile*

OUI                  NON

*Si non, votre demande n'est pas éligible au dispositif de soutien régional à l'artisanat commerce.*

3. Superficie de vente (hors local technique et réserve) accessible au public ?

m<sup>2</sup>

*Si supérieur à 400 m<sup>2</sup>, votre demande n'est pas éligible au dispositif de soutien régional à l'artisanat commerce.*

4. Chiffre d'affaires du dernier exercice comptable clos ?

€

*Si supérieur à 1M€, votre demande n'est pas éligible au dispositif de soutien régional à l'artisanat commerce*

5. Nombre de salariés à la date de la demande ?

salariés

*Si supérieur à 10, votre demande n'est pas éligible au dispositif de soutien régional à l'artisanat commerce.*

6. Etes-vous inscrit au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des métiers ?

*Rayer la mention inutile*

OUI                  NON

*Si non, votre demande n'est pas éligible au dispositif de soutien régional à l'artisanat commerce.*

## INVESTISSEMENTS

1. Quel type de travaux souhaitez-vous réaliser ?

*Rayer la/les mention(s) inutile(s)*

- Accessibilité (travaux et aménagements permettant une conformité avec la loi « handicap » du 11 février 2005)
- Sécurisation du local commercial (installation alarme...)
- Travaux d'aménagement extérieur et intérieur, liés à l'espace de vente directe aux clients

*Seuls les investissements facturés au commerçant seront éligibles.*

*Les investissements éligibles seront compris entre 5 000 € minimum et 30 000 € maximum.*

2. Présentation détaillée des travaux prévus :

Date prévisionnelle du début des travaux ?

Date prévisionnelle de fin des travaux ?

## FINANCEMENTS

1. Coût prévisionnel des travaux prévus :

HT €

2. Montant de l'aide demandé :

€

*Le montant de l'aide accordé par la communauté d'agglomération ne pourra être supérieur à 20% des dépenses éligibles, dans la limite du budget réservé à cet effet de l'exercice de l'année considérée.*

3. Avez-vous sollicité d'autres financements ?

*Rayer la mention inutile*

OUI            NON

## ENGAGEMENTS

J'atteste être à jour de mes obligations fiscales et sociales et de l'exactitude des informations précédemment déposées

*Rayer la mention inutile*

OUI            NON

**En complétant et en signant, l'entreprise reconnaît adhérer à la démarche de partenariat engagée par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et la Région des Hauts de France par le biais d'une convention et validé par le conseil communautaire en date du 15 avril 2019.**

**Des pièces supplémentaires pourront être demandées à l'entreprise pour compléter le dossier.**

**Date et signature :**

## ANNEXE 2 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

MONTANT PREVISIONNEL DES FINANCEMENTS OBTENUS SUR LE PROJET

Nature des financements	Montant HT €
<b>Financements publics</b>	
Etat	
EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, Métropole)	
Commune	
Autres (à préciser)	
<b>Financements privés</b>	
Autofinancement	
Banque	
Autres (à préciser)	
<b>TOTAL</b>	



## ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

MONTANT PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS A TITRE INDICATIF – HT

Nature des dépenses (investissements et/ou travaux)	Montant HT €
Accessibilité (travaux et aménagements permettant une conformité avec la loi « handicap » du 11 février 2005)	
Sécurisation du local commercial	
Travaux d'aménagement extérieur et intérieur, liés à l'espace de vente directe aux clients	
<b>TOTAL</b>	

Pour rappel, les devis détaillés correspondants aux investissements présentés sont à joindre au dossier

## Annexe 4 : DECLARATION DES AIDES PLACEES SOUS LE REGLEMENT DE MINIMIS

(Règlement ce N° 1407/201 DU 18 décembre 2013– aide de minimis)

Je, soussigné(e),

atteste :

(Cocher la case correspondant à votre situation)

- n'avoir perçu aucune autre aide de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal en cours et les deux exercices précédents,

**OU**

- avoir perçu une ou plusieurs aides de minimis au cours de la période couvrant l'exercice fiscal en cours et les deux exercices précédents. Ces aides sont reprises dans le tableau suivant (1) :

Dates de l'attribution de l'aide de minimis (1)	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable,...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (€)	Financier public
		<b>TOTAL</b>		

Fait à

Le

Signature du représentant légal de l'entreprise (nom, prénom et qualité du ou de la signataire)

(1) Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (État, collectivités...). **Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas expressément allouées au titre du règlement de minimis.**